

RÉFORME TERRITORIALE

Cahier



**UNE RÉFORME, OUI,
MAIS POUR QUELS OBJECTIFS ?**

I
CONTRIBUTION D'EMMANUELLE COSSE, SECRÉTAIRE NATIONALE

page 6

II
**CONTRIBUTION DE SANDRINE ROUSSEAU, PORTE-PAROLE,
EN CHARGE DE LA RÉFORME TERRITORIALE**

page 12

III
CONTRIBUTION DES SECRÉTAIRES RÉGIONAUX-ALES

page 20

IV
CONTRIBUTION DES ÉLU-ES RÉGIONAUX-ALES

page 24

V
**RETOUR D'EXPÉRIENCE DU PRÉSIDENT
DU GROUPE EELV AU CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE**

page 30

VI
**PROPOSITION DES PRÉSIDENT-ES
DE GROUPES PARLEMENTAIRES ÉCOLOGISTES**

page 36

VII
PRÉCONISATIONS DE LA COMMISSION RÉGION ET FÉDÉRALISME

page 44

VIII
**INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION
DES ÉLU-ES VERT-ES ET ÉCOLOGISTES**

page 54

IX
MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL FÉDÉRAL EN 2012

page 58

X
**ATTENDUS DU PROJET DE LOI PORTANT NOUVELLE
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE**

page 64

La réforme territoriale s'accélère ! Le calendrier est très serré : passage en juin 2014 au Sénat de la proposition de loi, passage à l'Assemblée nationale dans la foulée ou à la rentrée.

Il nous faut donc à la fois organiser le débat et affiner notre position en un temps record. Pour ce faire, nous avons imaginé plusieurs temps d'échanges.

D'abord, une réunion avec les "têtes de réseaux" au mois de mai pour recueillir les avis des représentant-es de la Fédération des élu-es Vert-es et écologistes (FEVE), des élu-es régionaux-ales, des élu-es métropolitain-es, des parlementaires, des secrétaires régionaux-ales, de la commission Région et Fédéralisme...

Ce cahier des débats est une seconde étape. Il permet de faire un tour des positionnements, tour non exhaustif mais qui pose les jalons du débat. Il comprend entre autres les interventions de notre secrétaire nationale, des parlementaires, de chercheurs, des secrétaires régionaux-ales et d'élu-es régionaux-ales, de la commission mais aussi du président du Groupe Europe Ecologie au Conseil régional d'Alsace, qui a vécu de près l'expérience, celle qui a achoppé sur le référendum citoyen. À la fin, vous trouverez les attendus du projet de loi.

Toutes les contributions de ce cahier ont vocation à alimenter le débat. Celui-ci se poursuivra en convention nationale et enfin aux prochaines Journées d'été des écologistes à Bordeaux.

Alors bonne lecture !

SANDRINE ROUSSEAU

*« Une réforme
territoriale
pour l'égalité
des territoires »*



**CONTRIBUTION
D'EMMANUELLE
COSSE,
SECRÉTAIRE
NATIONALE
D'EUROPE
ÉCOLOGIE
LES VERTS**

■

« Une réforme territoriale pour l'égalité des territoires »

Les écologistes défendent depuis longtemps une vision singulière dans le paysage politique sur la réforme territoriale. Profondément convaincus qu'un nouvel acte de décentralisation est nécessaire pour assurer une réelle solidarité entre territoires, Les Verts puis EELV ont historiquement défendu

le "fédéralisme différencié". En l'appliquant à cette nouvelle réforme, nous avons l'occasion de réconcilier impératif d'égalité et respect des identités. Cette réforme de la démocratie locale pourra ainsi être le point d'appui d'une rénovation en profondeur de la République française.

● L'objectif principal de la réforme doit être **l'égalité des territoires**. Ce n'est pas pour des raisons d'économie que l'on peut convaincre à terme de fusionner des régions entre elles ou de supprimer l'échelon du Conseil général. Engager un tel bouleversement n'a de sens que s'il permet de renforcer l'action locale envers les habitant-es, et aide à un meilleur partage des richesses locales... et des dépenses.

● Le sentiment de relégation ou d'isolement, l'éparpillement urbain, la désindustrialisation et la disparition d'emplois, les inégalités sociales ou celles liées à l'état de santé : il est possible de lutter contre cela par une politique d'aménagement cohérente, qui rapproche transports, emplois et lieux d'habitation, qui met fin à la sectorisation des territoires et au partage des tâches héritées du schéma

pompidolien. C'est pour cette raison que diviser le nombre de régions par deux au nom d'économies attendues (et qui ne viendront pas) est idiot. Un redécoupage territorial n'a de sens que s'il crée du mieux et de la cohérence. Car le fait régional ne se décrète pas.

● L'égalité ne sera réelle qu'avec un renforcement évident des compétences et donc l'instauration d'un pouvoir réglementaire local et d'un pouvoir fiscal autonome. Car le sujet majeur de cette réforme, c'est celui de l'argent, bien plus que celui du redécoupage. Une autonomie fiscale – ou un mécanisme de partage de certains impôts nationaux avec les territoires –, voilà les questions essentielles. Et c'est à l'aune de cette question budgétaire que l'on pourra juger que cette réforme va bien dans le sens d'une décentralisation renforcée. Décentraliser réellement, c'est

permettre aux territoires d'avoir leur propre autonomie fiscale – et donc leurs propres choix budgétaires et une capacité à lever l'impôt – tout en imposant une péréquation entre les territoires. Cela implique dans le même temps d'avoir enfin une carte des intercommunalités achevée pour mettre fin aux égoïsmes locaux et à l'immobilisme de tant de municipalités.

- Décentraliser plus, cela impose enfin que l'État paye ce qu'il doit aux territoires depuis la dernière réforme de 2004 et qu'il aille au bout de la décentralisation comme les fonds européens par exemple, où c'est une cogestion qui a été imposée.

- Pour construire des politiques publiques solidaires et écologistes, il faut des outils démocratiques, **des institutions reconnues et respectées par les habitants**. La question

démocratique va de pair avec celle de l'égalité. Cette réforme est donc l'occasion de retrouver la confiance entre électeurs et élu-es. Pour cela, ces derniers doivent être à l'image de la société: diverse socialement et dans ses origines, pluraliste, paritaire. Pour cela, rien de mieux que le suffrage universel et la proportionnelle, qui doivent être généralisés dans toutes les institutions.

- Mais cela ne suffira pas. Il faut également redéfinir le rôle et la place de l'élu-e, avec le non cumul bien sûr, mais aussi avec la création d'un véritable statut qui conçoit le temps du mandat comme un temps de vie parmi d'autres, qui peut se vivre autrement que comme une carrière au long cours. Il faut également instaurer un véritable parlementarisme dans les institutions locales, avec un exécutif contrôlé par le législatif. Il faut enfin

sortir du court termisme, qui pousse l'élu-e à rechercher la satisfaction immédiate de l'électeur afin d'être réélu-e, aux dépens de l'intérêt général. La prise en cause de l'urgence environnementale, la nécessaire préservation de la nature ou des terres agricoles... passent par exemple par la reconnaissance institutionnelle du long terme comme le proposent certains chercheurs.

- Mais cela ne suffira pas. Pour retrouver la confiance, la réforme de la démocratie locale doit aussi créer les conditions d'une véritable participation citoyenne et réhabiliter le pouvoir d'agir citoyen. Référendums locaux, conférences de consensus, droit d'interpellation... de nombreux outils existent et doivent être reconnus par la loi.

- Les écologistes doivent ainsi embrasser toute volonté réformatrice qui viserait à

renforcer les régions, aller vers la suppression des Conseils généraux et la montée en puissance des intercommunalités.

- Derrière l'efficacité des politiques, c'est la crédibilité et la légitimité du politique qui est en jeu.

EMMANUELLE COSSE

*secrétaire nationale
d'Europe Écologie Les Verts*

« Réforme
territoriale :
un projet
pas si
incohérent
qu'il n'y
paraît...
mais
inachevé »



**CONTRIBUTION
DE SANDRINE
ROUSSEAU,
PORTE-PAROLE
D'EUROPE
ÉCOLOGIE LES VERTS
EN CHARGE,
POUR LE BUREAU
EXÉCUTIF,
DE LA RÉFORME
TERRITORIALE**

II

« Réforme territoriale : un projet pas si incohérent qu'il n'y paraît... mais inachevé »

● **Le projet de réforme territoriale** telle qu'annoncé par le Président de la République est un projet qui comprend bien d'autres éléments que le redécoupage des régions. J'oserai même le dire : c'est un projet ambitieux... mais inachevé. On sait tou-tes combien une réforme territoriale est difficile à mener. Et combien il est encore plus difficile de prendre de front les élu-es locaux en supprimant ni plus ni moins leurs institutions.

Nombreux sont ceux qui s'y sont frottés, nombreux aussi sont ceux qui ont échoué. Personne ne sait aujourd'hui si l'exécutif mènera à bien son projet. Mais prenons deux minutes pour sortir un peu des sentiers battus de la critique de ces derniers jours et dernières semaines pour analyser la réforme pour ce qu'elle est : une véritable décentralisation, incomplète mais audacieuse.

● **La suppression des Conseils généraux**, même si elle n'est pas immédiate, est une véritable avancée vers le modèle d'organisation territoriale que nous prônons, nous écologistes. Nous militons en effet depuis de nombreuses années pour la mise en place de régions fortes, autonomes et capables d'expérimenter de nouveaux modèles de développement. Pour plus de cohérence, nous appelons à un fédéralisme s'appuyant uniquement sur les régions et donc à la

disparition des départements. Enfin, nous prônons une France plus égalitaire qui lutte contre les territoires de relégation.

● **La réforme prévoit des régions aux compétences élargies** et plus cohérentes, qui soient en charge de la mise en place de schémas de développement durable, d'aménagement du territoire ainsi que des schémas économiques prescriptifs. Ce caractère prescriptif est un élément indéniable d'avancée vers une forme de fédéralisme à la française. Les régions désormais ont le pouvoir de décider avec les partenaires des autres échelons institutionnels de la stratégie énergétique, de lutte contre l'artificialisation des sols... Elles possèdent en compétence propre l'innovation et peuvent s'appuyer sur les transports et sur la formation professionnelle pour orienter de manière

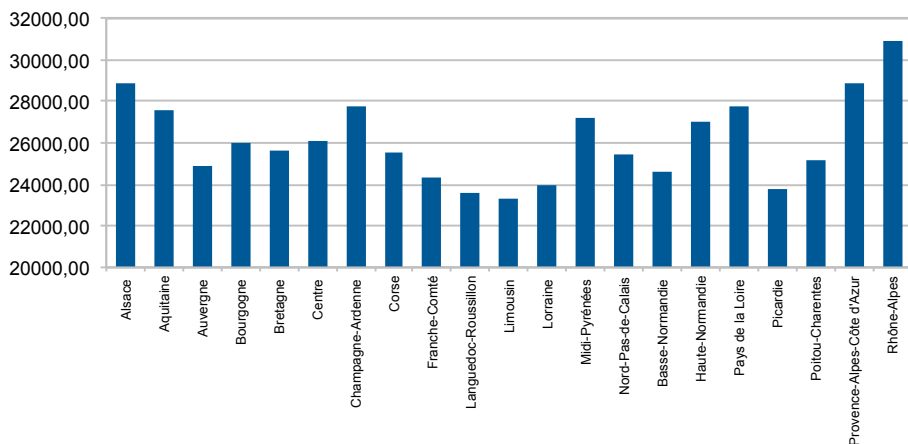
active les modes de vie et de développement de ces nouvelles régions. Ce sont aussi des régions plus cohérentes avec une répartition des compétences qui évite l'émiettement : collèges et lycées sont enfin réunis. Enfin, pour aller plus loin, elles possèdent un pouvoir de réglementation et (cela a été annoncé par le Président de la République) des ressources propres.... dont on ne sait cependant encore rien.

● **Alors le découpage, objecterez vous**, ou la méthode, insisterez-vous sans doute. La méthode est contestable convenons-en. Apprendre par la presse l'avenir de nos régions a de quoi laisser pantois. Mais là aussi regardons les choses sous un angle un peu différent des chœurs de l'UMP : comment mettre en place une fusion consensuelle ? Personne n'a jamais réussi à le faire. Et même lorsqu'il

existe un accord des élu-es, la population peut le balayer, l'Est est là pour en témoigner. Dans ces conditions, ne faut-il pas partir d'une proposition ? Cette carte en est une, elle sera soumise au débat parlementaire, bref à la démocratie. Et finalement, à y regarder de près, cette carte n'est pas si incohérente qu'elle n'y paraît, elle a par contre un déterminisme uniquement économique. Deux graphiques permettent d'en illustrer la logique

● **Le 1^{er} montre le PIB par habitant-e** des régions telles qu'elles existent aujourd'hui. Les données sont issues de l'INSEE. L'Île-de-France a été retirée parce qu'elle est hors comparaison, deux fois plus riche à peu près que la moyenne des régions de province.

● **On remarque sur ce graph** que l'écart entre le Limousin et Rhône-Alpes est de 1,32 soit de près de 7 600 euros par habitant-e et par an.

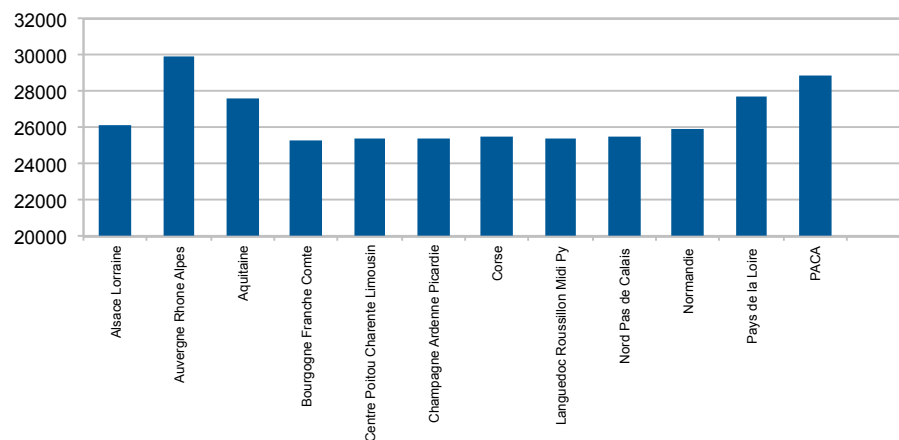


Un écart important malgré notre État centralisateur et une péréquation censée réduire les inégalités.

● **Voici le même graphique avec les nouvelles régions.**

● **L'écart entre le PIB/habitant** des plus pauvres (Bourgogne, Franche Comté) et des plus riches (Auvergne, Rhône-Alpes) n'est plus que de 0,82 soit 4 600 euros par habitant-e.

● **Dit autrement, cela signifie** que cette carte qui peut paraître incongrue, a en fait un objectif : réduire la disparité de richesses économiques entre régions et limiter l'effet de concentration. De fait, les inégalités entre régions sont réduites de 35 % ce qui est loin d'être négligeable. L'Auvergne pourra ainsi bénéficier des richesses de Rhone-Alpes de manière bien plus efficace et plus directe qu'avant. Si l'on ajoute à cela une forme



d'autonomie fiscale, on comprend mieux les motivations de la réforme telle que présentée : niveler les différences économiques et donner la possibilité aux régions d'agir sur leur développement économique. À la fin, c'est un développement plus harmonieux du territoire qui est visé. Charge aux futur-es élu-es régionaux d'être garants d'une forme d'équité infra-régionale.

● **Nous écologistes** avons une vision du développement bien plus large que l'unique croissance économique. Et la question est donc de savoir si ces nouvelles régions seront dotées de pouvoirs leur permettant d'agir sur leur mode de développement pris au sens large (qualité de vie, environnement, éducation, santé, lien social...). Et là, la réponse est plus mitigée. La question des politiques sociales est volontairement mise de côté par le gouvernement, or c'est

un point essentiel : que deviendront-elles une fois les Conseils généraux disparus ? La disparition de la clause de compétence générale empêche les régions de s'impliquer sur des secteurs aussi importants pour la qualité de vie que celui de la santé par exemple. Le soutien à la vie associative (et non uniquement culturelle), le soutien au logement, à la vie des jeunes sont d'autres questions essentielles à un développement de qualité et la loi est étonnamment silencieuse sur ces aspects. Reste le schéma de développement durable prescriptif, qui porte la limitation de l'étalement urbain, la protection de l'environnement et d'autres sujets aussi importants comme l'énergie ou les transports deviennent pour l'une en partie pour l'autre complètement de compétence régionale. Il s'agit donc d'une réelle décentralisation mais inachevée. Et l'on aurait pu imaginer,

compte tenu de la difficulté à mener à bien ce type de réforme, de profiter de l'occasion pour aller bien plus loin.

● **Alors il ne s'agit pas d'être angélique** sur les bienfaits de cette réforme et sur ses conséquences positives mais nous pourrions sortir des sentiers battus et rebattus de la critique portée par les autres partis pour avoir une vision un peu originale, plus audacieuse nous aussi. Voire les avantages que comporte cette réforme pour la mise en place d'une politique territoriale de transition, une politique plus égalitaire. Le défi qui est le notre est de profiter de cette réforme pour pousser des mesures écologiques supplémentaires comme l'élargissement des compétences, une péréquation plus importante entre l'Île de France et le reste et un pouvoir fiscal réel. Mais pour être

efficaces ne nous trompons pas de cible: le vrai danger tient plus dans les métropoles qui concentreront compétences et richesses que dans la réforme des régions et des départements

● **Alors profitons de ce temps de débat** pour porter haut et fort les valeurs écologistes, marquer des avancées et faire des futures régions des leviers puissants de transformation de nos territoires.

SANDRINE ROUSSEAU

*Porte-parole
d'Europe Écologie Les Verts
en charge,
pour le Bureau exécutif,
de la réforme territoriale*

« Les sujets centraux de cette réforme ne sont ni la taille ni le redécoupage mais bien les objectifs, les compétences et les moyens assignés et alloués »



**CONTRIBUTION
DES SECRÉTAIRES
RÉGIONAUX-ALES
D'EUROPE
ÉCOLOGIE
LES VERTS**



« Les sujets centraux de cette réforme ne sont ni la taille ni le redécoupage mais bien les objectifs, les compétences et les moyens assignés et alloués »

Les secrétaires régionaux d'EELV regrettent l'instrumentalisation et le détournement du sens de la réforme territoriale au profit d'une agitation médiatique et d'intérêts de baronnies. Le sujet central de cette réforme ne peut être la taille, ou le redécoupage des territoires, mais bien les objectifs, les compétences et les moyens qui leurs seront, assignés d'une part, alloués d'autre part.

● **1** Les écologistes souhaitent **une France et une Europe inscrites dans un fédéralisme différencié**, où les régions auraient des compétences économiques,

fiscales, sociales, environnementales et politiques renforcées.

● **2** Les écologistes défendent et revendiquent **une réforme territoriale qui s'appuie sur un vrai débat citoyen** au plus près de chaque territoire, chaque bassin de vie ; précisons que si le référendum n'a jamais été l'alpha et l'oméga du débat citoyen, le recours aux consultations locales reste souhaitable si ce débat s'avérait serré.

● **3** Les secrétaires régionaux EELV demandent que **l'égalité des territoires, et non l'uniformité, soit au cœur des priorités de cette réforme** : une réforme qui ne viserait pas à réparer l'immense inégalité entre les territoires ruraux, péri-urbains et urbains, régions ultramarines serait non seulement inutile mais dangereuse dans le contexte de crise politique, sociale,

économique, environnementale et climatique que traverse notre pays et l'Europe.

● **4** Les secrétaires régionaux EELV demandent avec force que cette réforme prenne en compte celle du millefeuille institutionnel, dont l'échelle des départements, sans quoi elle n'aurait de réformateur que l'affichage. Mais il est important de **conserver une proximité d'action** notamment en ce qui concerne l'aide sociale et l'enfance.

● **5** Les écologistes seront attentifs aux **modes de scrutins** auxquels seront liés les nouveaux territoires : scrutins proportionnels et scrutins directs pour les intercommunalités qui sont de plus en plus le lieu des décisions structurantes.

**LA CONFÉRENCE
DES SECRÉTAIRES
RÉGIONAUX**

d'Europe Écologie Les Verts

*« Le sujet
majeur
pour nous
est la refondation
de notre
démocratie
territoriale »*

IV

**CONTRIBUTION
DES ÉLU-ES
RÉGIONAUX-ALES
D'EUROPE
ÉCOLOGIE
LES VERTS**

IV

« Le sujet majeur pour nous est la refondation de notre démocratie territoriale »

Notre contribution se fera en deux parties. Tout d'abord, une analyse rapide du texte à notre disposition. Ensuite, ce qui nous semble le plus important, la lecture politique que nous portons sur ce texte.

1 Analyse du texte de la réforme avant les annonces du président Hollande de début juin 2014

● Ce texte contient des éléments qui peuvent nous réjouir,

- la reprise de certaines propositions écolos dans l'exposé des motifs :
- simplification et clarification de l'organisation territoriale par la suppression des Conseils généraux (en 2020) ;
 - renforcement et des interco et des régions ;
 - renforcement des compétences des régions en transport, ajout de la gestion du plan déchets, chef de filat en économie ;
 - schémas régionaux prescriptifs notamment en aménagement du territoire.

● **Néanmoins, cet enthousiasme doit être tempéré.** Ce texte est en trompe-l'œil car il promet

une décentralisation mais prévoit un encadrement évident des régions qui ne leur confère pas l'autonomie souhaitable :

- pouvoir normatif restreint, schéma prescriptif co-élaboré avec le préfet de région ;
- rien sur la nécessaire autonomie fiscale (attention ce débat ne doit pas nous enfermer dans une caricature d'écologie punitive. Il s'agit de penser la solidarité entre régions – péréquation – et le redéploiement de la fiscalité pour assurer des moyens d'actions aux territoires, favoriser les actions vertueuses et taxer ce qui compromet les biens communs) ;
- les régions décrites ressemblent à des super agences de développement : mettre l'aménagement du territoire à la Région en maintenant la solidarité territoriale et la présence des réseaux de services publics au département est une vision de l'aménagement qui nous inquiète... ;

- le redécoupage des régions sur le critère unique de la taille est une aberration. Les régions françaises sont de tailles différentes tout comme le reste des régions européennes. Le redécoupage ne peut se faire que par la cohérence territoriale (géographique, culturelle, démographique, économique, historique) ;
- la clause de compétence générale doit être maintenue au niveau de la Région puisque la disparition des départements est annoncée. C'est ce qui permettra un fédéralisme différencié et une adaptation des politiques de chaque région aux enjeux de leur territoire.

La coordination travaille à des amendements techniques.

2 Quel réel enjeu pour ce débat ?

● **Le sujet majeur pour nous est la refondation de notre démocratie**

territoriale, et cela ne peut pas reposer uniquement sur une volonté d'économies budgétaires ; il s'agit de notre vivre ensemble, de l'égalité entre et dans nos territoires.

● **Il y a nécessité absolue qu'il y ait une appropriation du débat par les citoyens** dans les territoires. Cet enjeu majeur doit être porté haut par les écologistes. Les résultats des dernières élections sont là pour nous rappeler le besoin d'alternative et doivent rester dans notre esprit : l'expression d'un sentiment que, quels que soient les élu-es, ils sont impuissants, font peu ou prou les mêmes politiques, « gèrent » la pénurie, se rallient à une pensée unique, largement portée par une « technocratie » formée depuis longtemps à cette pensée unique.

● Il n'est donc pas concevable de réformer la démocratie territoriale dans l'entre soi des assemblées au risque

d'apparaître comme des élu-es se répartissant un gâteau électoral, manœuvrant par stratégie d'amendement pour essayer de s'en préserver la plus grosse part. EELV doit porter une exigence de démocratie directe : saisir la commission nationale du débat public ? En tout cas organiser partout et avec tou-tes la discussion.

● **Des régions fortes oui mais quelles régions ?**

Si nous sommes tou-tes pour des régions fortes, nous devons faire le constat ensemble que les régions telles qu'elles sont structurées ne répondent pas au besoin de proximité des citoyen-nes pour interpeller et comprendre l'action de leurs élu-es. Les communes et les départements remplissaient ce rôle.

● **Si nous voulons supprimer effectivement les départements**, il nous faut répondre au légitime besoin de proximité. Repenser les

régions dans leur structure même nécessite de revoir tout le puzzle dans lequel elles s'inscrivent.

Il nous apparaît nécessaire qu'EELV porte à l'occasion de ce débat une vision politique globale : quelle démocratie voulons-nous ? La question n'est pas la taille de nos institutions, mais ce que nous en faisons et comment nous le faisons.

NOS PROPOSITIONS :

- des Régions avec maintien du scrutin actuel (listes paritaires, proportionnelles avec prime majoritaire) ;
- régions composées par deux assemblées : une chambre citoyenne et une chambre territoriale. Car le fédéralisme est la synthèse équilibrée de deux logiques : une logique qui exprime l'unité au travers d'une circonscription unique élisant la chambre "citoyenne" ; une logique de diversité au travers d'autant de circonscriptions que de territoires fédérés

élisant la chambre "territoriale". Ces deux chambres désignent ensuite conjointement le même exécutif (extérieur à elles, séparation des pouvoirs), partagent les mêmes compétences et budget ;

- l'État doit revoir son découpage administratif en cohérence avec la réforme de la démocratie territoriale ;
- mise en place de bassins de vie – que l'on a pu appeler pays – permettant le redécoupage de l'administration d'État et de la région pour l'application opérationnelle de leurs politiques.

● Enfin, ce texte peut être une opportunité pour clarifier le statut des élu-es mais aussi celui des collaborateurs et collaboratrices politiques, salarié-es dans un no man's land juridique.

Pour LA COORDINATION INTERRÉGIONALE

(coordination des président-es de groupes EELV dans les Conseils régionaux)

« Conseil
Unique
d'Alsace :
les leçons
d'un échec »

V

**RETOUR
D'EXPÉRIENCE
DU PRÉSIDENT
DU GROUPE
EUROPE
ÉCOLOGIE
AU CONSEIL
RÉGIONAL
D'ALSACE**

V « Conseil Unique d'Alsace : les leçons d'un échec »

Les écologistes d'Alsace ont une expérience unique, celle du Conseil Unique et de son référendum raté. Cette expérience, il est utile de la partager.

● **La tentative alsacienne de renforcement régional**, de décentralisation différenciée a certes échoué mais nous en avons tiré des leçons qui sont plus que jamais importantes aujourd'hui, au moment où la réforme territoriale se remet en mouvement.

● **D'abord, nous avons retenu combien était perverse la promesse** de ces fameuses « économies » grâce à des fusions de collectivités. Bien sûr, les doublons et les gaspillages doivent être réduits : mais refusons de mettre au centre du débat cet impératif catégorique de réduction des dépenses. Le but de l'action publique n'est pas d'en faire le moins possible mais d'être la plus efficiente et efficace possible. Ne nous laissons pas entraîner dans cette démagogie du politique qui promet de se faire tout petit parce qu'il est dans l'air du temps de le considérer

comme une charge, comme un boulet et non comme un levier. On ne peut pas à la fois vanter les compétences des régions d'Allemagne ou d'Autriche qui dépensent bien plus que les nôtres par habitant-e, et en même temps ériger les "économies" au fronton de la réforme territoriale. C'est l'efficacité de l'argent public en termes de résultats qui est notre impératif, pas sa diminution.

● **Nous avons compris aussi que nos propositions ne sont audibles** que si elles sont déclinées simplement et clairement comme des réponses pour le quotidien des habitant-es, comme des solutions viables aux souffrances sociales, aux désarrois citoyens, aux enjeux des crises croisées de l'économie, de l'énergie, de l'environnement.

● **Non, nos concitoyens n'aspirent pas à un meilleur mécano** institutionnel,

c'est vraiment le cadet de leurs soucis. Ils ne sont susceptibles de se mobiliser positivement que pour des transformations perçues nettement comme utiles au regard de leurs difficultés. La décentralisation intéresse si elle se montre capable d'actionner des leviers performants pour l'emploi et la conversion de l'économie, si elle indique comment le pilotage régional de la chaîne orientation-formation-emploi permettrait de nets progrès, si elle sait donner envie d'un aménagement durable de l'espace régional coproduit en cohérence avec les territoires. Il s'agit donc toujours de dire et de viser les résultats possibles, d'autant plus qu'ils sont nombreux ceux qui n'attendent plus rien et alimentent l'absentéisme et les suffrages du pire.

● **Nous avons également mesuré combien l'envie d'égalité** et de solidarité des

territoires est impérieuse. Certes, 58 % des votants ont répondu « oui » au référendum alsacien, mais un des deux départements, le Haut-Rhin, a clairement répondu « non », et une grille d'analyse plus fine révèle l'opposition entre une Alsace qui souffre plus fortement de la crise et une autre Alsace relativement mieux lotie ; entre une Alsace des territoires qui se sentent relégués, déclassés, abandonnés et une autre

Alsace qui se sent plus attractive, mieux reconnue.

● **C'est d'ailleurs là où le FN a atteint et vient de confirmer ses records**

que le “non” a été le plus fort. La décentralisation fait peur quand elle est perçue comme un éloignement, comme un renforcement du pouvoir régional et de sa capitale. Dans ce contexte de mise en concurrence généralisée des territoires,

beaucoup appréhendent tout changement comme une nouvelle perte, un déclassement de plus. Ce sentiment diffus est instrumentalisé sans vergogne par tous les élus conservateurs tenants de l'émiettement institutionnel et de l'impuissance régionale. Il s'agit de montrer combien le renforcement de la capacité régionale est indissociable des dynamiques et des spécificités locales reconnues. Notre projet décentralisateur mobilisera s'il tend vers une démocratie renouée pour les citoyen-nes et équilibrée pour les territoires structurants des bassins de vie. C'est par cette approche-là que l'écologie se fait attractive pour les acteurs et les élu-es les plus actifs sur les territoires. En Alsace, dans ces réseaux là, Europe Écologie Les Verts a incontestablement marqué des points pendant cette campagne du référendum.

● **Nous avons retenu enfin la nécessité du compromis comme gage** d'avancées futures. Il est vain de vouloir trop charger la barque, d'avoir raison tout seul et de dédaigner tout projet imparfait. Nos voisins rhénans savent bien mieux que nous les modalités d'une vie publique fluide, de transformations majeures et durables par le mouvement progressif. En matière d'organisation des pouvoirs et d'exercice de la démocratie décentralisée, le plus important, c'est d'avancer en ne perdant pas de vue nos objectifs : l'efficacité et la clarté de l'action publique, l'égalité et la solidarité des territoires, la réaffirmation et le renouvellement de la démocratie. Une démocratie bien trop essentielle pour être bâclée dans un référendum.

JACQUES FERNIQUE

*Président du groupe
Europe Écologie
au Conseil régional d'Alsace*

« Des régions
plus cohérentes
et plus
respectueuses
des populations
et de leurs
besoins »

VI

**PROPOSITION
DES PRÉSIDENT-ES
DE GROUPES
PARLEMENTAIRES
ÉCOLOGISTES**

VI

« Des régions plus cohérentes et plus respectueuses des populations et de leurs besoins »

Une réforme indispensable

● Depuis 2012, plusieurs réformes de la décentralisation ont été proposées au Parlement. Sur ce sujet, l'exécutif a fait preuve d'hésitations et de tâtonnements, montrant en creux qu'une réforme était aussi compliquée à mettre en place qu'indispensable : les citoyen·nes ne comprennent plus rien au millefeuilles territorial, aucune collectivité n'a le

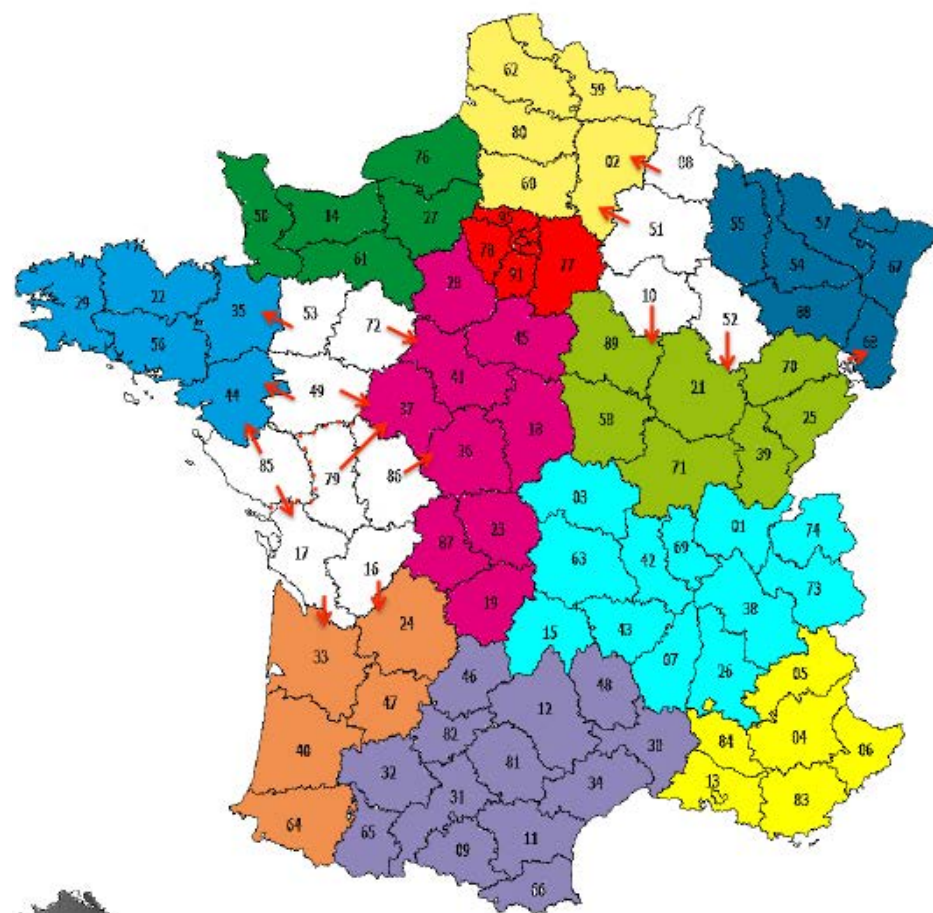
poids suffisant pour orienter la politique de son territoire, et certaines limites géographiques ne correspondent ni à des sentiments d'appartenance forts ni à des bassins de vie.

● À chacune de ces réformes, les député·es, sénateurs et sénatrices écologistes ont avancé leurs positions, regrettant les manques et les défauts des différentes lois qui étaient proposées.

● Sur bien des aspects, le projet de réforme territoriale qui est proposé aujourd'hui est une victoire idéologique pour les écologistes. Bien sûr, le projet ne prévoit pas le fédéralisme différencié que nous portons. Mais jamais la région n'avait été à ce point consacrée, jamais l'exécutif n'avait émis l'idée de supprimer les départements, jamais nos idées n'avaient été à ce point reprises.

NOTRE PROPOSITION :

Carte de redécoupage proposée par les présidents des Groupes parlementaires écologistes au Sénat et à l'Assemblée nationale :



Fond de carte des départements de France

Source: www.CartesFrance.fr

La question du redécoupage

- Le point qui a fait le plus polémique est la question du redécoupage de la carte des régions. La méthode est contestable. Après avoir annoncé vouloir agir dans la concertation, il a finalement été décidé de proposer une carte établie à l'Élysée, le Premier ministre affirmant dès le lendemain de sa publication qu'elle pouvait évoluer.
- Au final, le résultat est décevant. Le choix d'origine de fixer arbitrairement un nombre de régions (sans s'y tenir !), le refus d'avoir des régions de tailles et de populations différentes (comme en Espagne ou en Allemagne), le tabou du "remembrement" de certaines régions ont fortement contraint cette carte. Et le choix de trancher la carte dans le secret d'un bureau

est un mauvais signal : la décentralisation ne peut se décider arbitrairement depuis Paris, au gré des concessions à tel ou telle baron-ne du PS...

- Le débat parlementaire devra amender la carte. Nous travaillons déjà à des initiatives avec des parlementaires d'autres groupes pour avoir des régions plus cohérentes et plus respectueuses des populations et de leurs besoins (Bretagne à cinq départements ou revenir sur les fusions de certaines régions comme Picardie/Champagne Ardenne, ou Centre/Limousin/Poitou-Charentes). La loi pourrait aussi prévoir de laisser des marges de manœuvre aux citoyen-nes et aux élu-es locaux pour le futur.

Le sujet essentiel des moyens et des compétences des Régions

● Mais la question de la carte ne doit ni cacher ni gâcher l'essentiel : les régions françaises sont surtout des naines en matière de compétences, de moyens et de ressources autonomes.

- Les écologistes réclament depuis longtemps le renforcement de ces compétences : les régions devraient enfin avoir des leviers nécessaires en matière d'économie, d'aménagement, de logement et de transports. Elles devraient également récupérer la gestion des collèges, en cohérence avec leur action sur les lycées ou les routes en cohérence avec leurs compétences sur les transports ferroviaires. L'annonce d'un schéma régional prescriptif est une avancée majeure. Concernant la clause de compétence générale, nous pensons que la région doit être la seule collectivité à la garder pour pouvoir mener des politiques innovantes que l'État ne veut pas porter.

- Les écologistes souhaitent également permettre un véritable pouvoir réglementaire adaptable en fonction des régions, à condition qu'il prenne en compte l'échec de l'expérimentation en Corse : faute de texte contraignant pour l'État, la collectivité territoriale de Corse a vu toutes ses demandes d'adaptation refusées.

- L'autonomie fiscale des régions doit aussi être renforcée. Peu de choses sont prévues sur cet aspect. Cette autonomie doit s'accompagner de mécanismes de péréquation efficaces. L'autonomie des régions doit viser l'égalité et la solidarité des territoires et non organiser la concurrence entre collectivités.

Aller plus loin dans la simplification et la démocratisation

- Il est annoncé que le Conseil général devra à terme disparaître. Les écologistes le souhaitent depuis longtemps. Mais l'énergie et les coûts que demande la fusion des régions, ainsi que les difficultés qui émergent dès lors que l'on touche aux identités régionales rendront délicates la suppression d'un échelon intermédiaire entre la communauté de commune et la méga-région. D'autant qu'une suppression des départements nécessiterait une réforme constitutionnelle.

- Les écologistes doivent rester fermes sur la nécessité de supprimer cette couche du millefeuilles qu'est le Conseil général afin de mieux répartir ses

attributions. L'architecture entre l'Europe, les régions et les métropoles, intercommunalités doit être privilégiée.

- C'est pourquoi nous œuvrerons pour qu'un calendrier précis soit inscrit dans la loi, pour que les transferts de compétences du département vers la région soient effectifs dès 2016 et que la suppression du conseil départemental soit effective avant 2017.

- C'est aussi une question de démocratie. Quand les citoyens ne peuvent plus distinguer clairement "qui fait quoi", la responsabilité politique ne peut plus être engagée démocratiquement.

- Cette question se pose également pour les intercommunalités, qui vont être rationalisées (ce que nous demandons, là aussi, depuis longtemps) et récupérer les compétences sociales des départements.

- Il faut donc avancer sur la question essentielle de la démocratisation de ces instances, qui ne peuvent plus être de simples syndicats d'élu-es, dès lors qu'elles gèrent des budgets aussi conséquents. Contre la montée de la défiance des citoyens, le suffrage universel à la proportionnelle de listes comme aux régionales est plus que jamais une nécessité.

JEAN-VINCENT PLACÉ
Président du groupe écologiste au Sénat

BARBARA POMPILI
et FRANÇOIS DE RUGY
Co-présidents du groupe écologiste à l'Assemblée nationale

« Quatre
points-clefs
pour
un “Acte 3”
digne
de ce nom »

VII

**PRÉCONISATIONS
DE LA COMMISSION
RÉGION
ET FÉDÉRALISME
D'EUROPE
ÉCOLOGIE
LES VERTS**

VII

« Quatre points-clefs pour un "Acte 3" digne de ce nom »

1 La carte des régions

- Ce premier volet du projet est très mal parti. Tout a été dit sur le processus de décision rocambolesque et les aberrations auxquelles conduit le parti-pris de fusionner des régions entières. De toute évidence, le sujet exige un vrai débat préparatoire, pour une recomposition des régions qui s'affranchisse des actuelles appartenances ; avec, dans certains cas, des referendums pour trancher (ex. Loire-Atlantique / Bretagne). Comme il est trop tard pour le faire dans le calendrier de cette mandature, il n'y a sans doute pas d'autre solution que de limiter les changements aux fusions les plus évidentes et consensuelles : Normandie, Alsace-Lorraine, Bourgogne/Franche-Comté...

- Le Premier ministre a déclaré, au lendemain de la présentation de la nouvelle

carte régionale par le Président de la République, que « *l'essentiel était de réduire le nombre des régions* ». Non, l'essentiel est de savoir comment rendre un meilleur service public et réduire la fracture territoriale dans le cadre d'un développement soutenable.

2 Le renforcement des régions

- L'évolution annoncée est importante : compétence pleine et entière des Régions en matière de développement économique, de formation, transports (trains régionaux, bus, routes, aéroports, ports), de gestion des lycées, collèges, d'aménagement et grandes infrastructures.

- Ceci étant, la suppression de la clause de compétence générale aux régions n'est pas cohérente avec

l'objectif de leur renforcement. Cette capacité à se saisir de tout sujet que l'assemblée régionale estime important pour son territoire, soit parce qu'il n'est pas pris en charge par d'autres institutions, soit parce qu'il y a lieu d'y renforcer ou influencer les interventions existantes est à conserver, en faisant confiance aux régions quant à l'usage qu'elles en feront. L'exception faite par le texte à la suppression de la compétence générale en matière de culture, sport et tourisme est d'ailleurs une reconnaissance de cette nécessité.

- Reste enfin à veiller à ce que les moyens soient donnés aux régions d'exercer, au-delà de la gestion, une vraie responsabilité de conduite des politiques publiques dans les domaines qui leur sont confiés :

- Moyens juridiques : schémas prescriptifs (y compris

à l'égard des métropoles) ; pouvoir réglementaire d'adaptation des lois ; véritable droit à l'expérimentation / différenciation.

- Moyens financiers : la promesse que les régions « *disposeront de moyens financiers propres et dynamiques* » reste évidemment à concrétiser

3 L'intégration des départements dans les régions

- Sur ce point, la reculade est manifeste : la suppression du département est renvoyée à une échéance que le gouvernement en place ne maîtrise pas ; et de nouveaux conseils départementaux vont s'installer fin 2015, selon un mode de scrutin rénové. Le département est par ailleurs réhabilité comme circonscription de l'administration de l'État, alors que

les réformes des années passées tendaient à valoriser l'échelon régional. On va par conséquent vers une assez étrange démarche de « *dévitalisation* » (dixit Vallini) dont il est bien difficile de prévoir l'aboutissement.

- La conséquence à tirer de ce constat est qu'il faut faire son deuil d'une fusion région / départements décidée par le législateur pour tout le territoire national. Ce n'est pas pour autant qu'il faut abandonner le sujet : c'est maintenant, plus clairement qu'avant, aux acteurs locaux de s'en saisir ; et les moyens existent pour ce faire : la réforme de 2010 a ouvert la possibilité de « *fusion d'une région et des départements qui la composent* » à l'initiative des collectivités concernées.

- Ce texte permet de créer, en remplacement de la région et des départements, une

unique collectivité territoriale à statut particulier, dont les compétences, l'organisation interne, le mode de scrutin peuvent être conçus de manière très innovante.

- Cette formule présente une sérieuse limite, que l'échec du projet alsacien a mise en évidence : le processus de décision qu'elle prévoit est excessivement contraignant : délibérations concordantes de toutes les assemblées, puis referendum positif dans chaque département concerné avec 25 % des inscrits.

- Il suffirait, pour ouvrir vraiment la voie à des évolutions de ce genre (comme le projet d'Assemblée de Bretagne), que le législateur assouplisse ces conditions de décision.

Par exemple :

- au lieu d'exiger à la fois délibérations concordantes

et referendum, prévoir soit l'un soit l'autre (pas d'obligation de referendum si tous les conseils sont d'accord) ;

- pour pouvoir organiser un referendum, exiger seulement une délibération du Conseil régional ; ou du Conseil régional + une majorité qualifiée de conseils départementaux ;
- pour le referendum, exiger seulement la majorité sur l'ensemble de la région (et pas département par département) et abandonner l'exigence des 25 %.

- Ainsi, la voie serait-elle ouverte à des constructions institutionnelles novatrices, portées par les acteurs locaux, selon une démarche beaucoup plus conforme à l'esprit de la décentralisation que la réforme par en haut, dont il faut de toute façon faire son deuil sur ce sujet.

4 Adaptation des intercommunalités aux réalités territoriales d'aujourd'hui

● Adaptées aux bassins de vie d'aujourd'hui, les intercommunalités, tout comme les pays, constituent une autre échelle pertinente pour assoir des politiques cohérentes. Elles ont vocation à être partenaires des régions dans la mise en œuvre de compétences renforcées : habitat, code de l'urbanisme refondé, déplacements, autorités organisatrices de l'énergie, gestion des grands équipements. Elles ne joueront bien ce rôle qu'à deux conditions :

• Elles doivent pour ce faire couvrir un territoire suffisamment vaste et correspondant à des "territoires vécus". À cet égard, l'approche quantitative que retient le texte est largement

inadaptée. C'est une analyse qualitative des réalités territoriales qu'il faut conduire, pour prendre en compte en milieu urbain les "aires urbaines" et en milieu rural les "bassins de vie". Les seuils démographiques pertinents ne sont pas du tout les mêmes dans l'un et l'autre de ces milieux.

Sur ce point, d'ailleurs, le seuil de 20 000 hab. semble totalement irréaliste : il conduit à remettre en cause les 2/3 des communautés... Sur ce sujet comme sur le précédent se pose la même question de méthode : réforme par en haut, à base de modèles forcément grossiers, ou réagencement conduits en finesse par les acteurs locaux.

• Le projet gouvernemental ne comporte guère d'avancée vers l'accès – pourtant nécessaire – des intercommunalités au statut de collectivités territoriales à part entière :

— compétence générale ;
— intégration financière (fiscalité et dotation) ;
— vraie élection au S.U. direct (circonscription et listes communautaires). La tribune du P.R. esquisse une ouverture en ce sens (« *comme il en a été décidé pour les 13 métropoles* » écrit-il, alors que ce n'est pas le cas...).

● Ce sont là les points cruciaux à faire avancer, en prenant soin, en même temps :

• de repenser le rôle de la commune autour de deux axes :

— gestion de proximité, point d'accès aux services pour les habitants ;
— relais vers la communauté pour l'implication citoyenne.

• de susciter le développement d'une coopération intercommunautaire à l'échelle des grands territoires de vie (pays), niveau pertinent pour mettre en

œuvre, les politiques publiques régionales (notamment les services actuellement rendus par les Conseils généraux).

ROGER MORIN

*coopérateur EELV,
ancien administrateur
territorial*

YANNICK BIGOUIN

*animateur
de la commission
Régions et Fédéralisme*

« *La
décentralisation
pour l'efficacité
de l'action
publique* »

VIII.

**INTERVENTION
DE LA FÉDÉRATION
DES ÉLU-ES
VERT-ES
ET ÉCOLOGISTES
(FEVE)**

VIII

« La décentralisation pour l'efficacité de l'action publique »

En annonçant une nouvelle étape de la réforme territoriale, le gouvernement semble signifier qu'il veut enfin aboutir à la fin d'un processus engagé depuis quatre ans. Pour la FEVE, il est temps de sortir des logiques partisans persistantes, de l'ambiguïté des positionnements quant à la simplification du millefeuille institutionnel et à la défense du niveau de pouvoir acquis.

● Il s'agit surtout de réformer en fonction d'objectifs fondamentaux. Ainsi, les changements nécessaires pour faire face aux crises économique, environnementale et climatique, défis du XXI^e siècle, commandent la mise en mouvement de la société et de ses institutions. Pour y répondre, il faut une réforme territoriale utile qui favorise la cohérence, la clarté et l'efficacité de l'action publique, qui assure l'égalité des territoires et qui renouvelle la démocratie.

[<http://www.la-feve.fr/images/feve--9-propositions-refter-d7b0.pdf>]

● La FEVE part du constat implacable de l'organisation actuelle : 26 régions, 102 départements, 36 571 communes et plus de 17 000 groupements de collectivités locales. C'est une organisation qui sur-administre et qui minimise la gouvernance.

● Pour les élu-es écologistes, la nouvelle réforme territoriale doit relancer la décentralisation avec pour objectifs :

- la démocratie locale, qui rapproche la décision des citoyen-nes grâce au principe de subsidiarité avec le renforcement des bassins de vie notamment portés par les pays. Beaucoup de minorités sont exclues de la représentation politique, ce qui génère l'indifférence à l'intérêt commun et le désengagement de l'action collective. La réforme doit assurer une juste représentativité en instaurant un unique mode de scrutin, de telle sorte que cela devient lisible et compréhensible pour toutes et tous : scrutin de liste direct proportionnel à deux tours avec un seuil d'admission à 5 % et une prime majoritaire de 25 % ;

- l'égalité des territoires, qui repose sur une logique de complémentarité, de coopération et de solidarité. Cela passe par une refonte de la fiscalité locale avec la garantie de la péréquation, de façon simple et lisible ;
- l'affirmation de la pertinence du niveau régional qui assoit les régions comme les cheffes de file de la transition écologique, grâce notamment aux schémas directeurs en matière d'aménagement, d'économie, de déplacements, d'énergie. Le maintien de la clause de compétences générales à ce niveau permet de conforter des projets partant de l'initiative citoyenne issue des territoires.

[http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/egdt/EGDT_cahiers_acteurs_FEVE-1.pdf]

- Avec cette réforme, il s'agit d'aller vers l'Europe des

régions, des intercommunalités et des pays, et donc de clarifier les compétences. Cette clarification doit aller de pair avec l'autonomie fiscale pour assoir des ressources pérennes, dynamiques et équilibrées. Il s'agit aussi de redéfinir les relations entre les assemblées délibératives et les exécutifs locaux pour une vraie démocratie locale.

- La réflexion sur les institutions ne doit pas aboutir au fait de subir les effets d'annonces ou de les commenter à l'infini en regard de l'idéal que chacune, adhérent-e, élu-e porte.

- À l'ensemble des écologistes (adhérent-es, élu-es, sympathisant-es...) de s'inscrire dans ce mouvement de réforme qui privilégie d'ores et déjà le couple commune-intercommunalité et la région. Certes, ce mouvement demande du temps alors que les urgences écologiques commandent de

l'action dans l'ici et maintenant. Celle-ci n'aura d'efficacité que si elle est portée par une majorité de la population et non contre elle: une traduction de la démocratie. Ainsi, la tâche de conviction est immense et commande d'aller à l'essentiel.

- De l'ambition de la réforme dépendra la qualité de l'action décentralisée dans une démocratie locale renouvelée. De sa qualité dépendra de mettre ou non la société en mouvement pour la transition écologique. La FEVE a la volonté d'y contribuer.

CATHERINE HERVIEU

*vice-présidente
de la FEVE*

« Compétences
clarifiées
et renforcées.
Démocratie,
proximité, parité.
Fiscalité,
ressources
financières
et solidarité »

IX

**MOTION
ADOPTÉE PAR
LE CONSEIL FÉDÉRAL
D'EUROPE
ÉCOLOGIE
LES VERTS
EN NOVEMBRE
2012**

IX

« Compétences clarifiées et renforcées. Démocratie, proximité, parité. Fiscalité, ressources financières et solidarité »

Le gouvernement a engagé la préparation d'une nouvelle réforme des collectivités territoriales à l'envers en proposant de fusionner les régions avant de savoir de quoi seront faites leurs compétences. Ce n'est pas

acceptable. Même si nous appelons à la construction d'une nouvelle architecture institutionnelle, cette décentralisation doit avoir du sens, un contenu. Elle doit permettre de répondre aux défis de la transition écologique et sociale. Nous rappellerons ici la motion votée à la quasi-unanimité le 21 novembre 2012 en Conseil fédéral pour que soit pris en compte trois grands axes d'action et de réforme dans cet acte de la décentralisation.

YANNIK BIGOUIN
animateur
de la commission
Région et Fédéralisme

Axe 1

Compétences clarifiées et renforcées

● Avec :

- La séparation entre organes délibératifs et exécutifs dans toutes les collectivités puis transfert aux Régions d'un pouvoir prescriptif et normatif (réglementaire voire d'adaptation législatif) et la facilitation des fusion et/ou redécoupages selon les réalités sociales, économiques ou culturelles (Corse, DOM-TOM, Pays-Basque, etc.), en suivant le principe d'autodétermination des habitant-es.
- Développement du droit d'initiative en matière d'expérimentation pour les collectivités territoriales, permettant de prendre en compte la diversité des projets de territoires.
- Faciliter la coopération entre les régions et territoires transfrontaliers.
- Affirmation des collectivités locales en tant que "chefs de files" pour clarifier les compétences des collectivités entre elles et avec le services de l'État.
- Pour les Régions : transition écologique, coopération décentralisée, organisation et développement des territoires avec notamment des schémas directeurs prescriptifs en matière d'aménagement, d'économie, de déplacement, d'énergie, d'environnement.
- Maintient de la clause de compétence générale.
- Aller vers la disparition des départements avec un transfert de ses compétences vers les régions et les intercommunalités.

Axe 2

Démocratie, proximité, parité

● Avec :

- Instauration d'un mode de scrutin unique pour toutes les élections locales avec la généralisation d'un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec une prime majoritaire maximum de 25 %, avec baisse du seuil du panachage dans les petites communes à 500 habitant-es (il est aujourd'hui de 3 500).
- Dans ce cadre, EELV défend l'élection au suffrage direct des conseiller-es communautaires des EPCI. Le scrutin proportionnel, qui favorise à la fois le respect de juste représentation de la diversité politique, le renouvellement du personnel politique et la parité. Il permet aux citoyen-nes de choisir la politique qui sera menée dans ces instances.

- Affirmation d'un échelon local privilégié pour la mise en œuvre d'outils de démocratie participative (budgets participatifs, conseils de quartier, interpellation citoyenne des assemblées locales, etc.).
- Les intercommunalités doivent devenir des collectivités de plein exercice, dont le périmètre doit correspondre à un bassin de vie pertinent et cohérent et être défini suite à une concertation avec les habitant-es et les collectivités du territoire concerné. Elles doivent acquérir de nouvelles compétences, ou des compétences renforcées, sur l'habitat, la mise en œuvre d'un code de l'urbanisme refondé, les déplacements, la facilitation de l'organisation des services publics en gestion directe (eau, transports, production et distribution d'énergie).

Axe 3

Fiscalité, ressources financières et solidarité

● Avec :

- Création d'une nouvelle fiscalité locale lisible entre les différentes strates de la nouvelle organisation institutionnelle qui permette une autonomie fiscale des collectivités et de convertir dans la mesure du possible la fiscalité locale indirecte en une fiscalité locale directe. Cette fiscalité des collectivités doit être cohérente avec les compétences exercées.
- Instauration d'une péréquation à tous les niveaux pour garantir la solidarité et une réelle égalité entre les territoires.
- Instauration d'un budget dédié : Projet de loi de Finances de l'égalité territoriale (PLFET).

- Instauration d'une éco conditionnalité des dépenses de collectivités territoriales avec un contrôle par les cours des comptes régionales (émission de CO2, efficacité énergétique, réduction des déchets, espaces naturels et agricoles préservés, etc.).
- Promotion de l'épargne locale avec la création d'un livret d'épargne territorial et le lancement d'émissions obligataires groupées des collectivités.
- Affirmation des régions comme moteurs et relais de l'intégration européenne en leur permettant de gérer les fonds structurels européens (FEADER, FEP). En ce sens, elles devront pouvoir s'appuyer sur les moyens dévolus à cet effet aux préfetures (SGAR).

POUR : 78
BLANCS : 1

*« La France
a aujourd'hui
besoin
d'un pouvoir
décentralisé
pour ne pas
se défaire »*

X

**ATTENDUS
DU PROJET DE LOI
POURTANT
NOUVELLE
ORGANISATION
TERRITORIALE
DE LA RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la décentralisation,
de la réforme de l'Etat
et de la fonction publique

PROJET DE LOI

portant nouvelle organisation territoriale de la République

NOR : RDX1412429L/Rose-1

EXPOSÉ DES MOTIFS

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire », affirmait François Mitterrand en 1981. Depuis plus de trente ans, la France est engagée dans un mouvement de décentralisation résolu qui a modernisé notre pays.

Si celui-ci n'a cessé de s'approfondir par touches successives, il n'est pas allé à son terme.

Une étape, complémentaire et ambitieuse, s'imposait donc pour moderniser en profondeur notre organisation territoriale, armer le pays pour mieux résister aux chocs et confirmer la capacité de la France à s'inscrire en tête des pays développés, à soutenir le progrès, à garantir la cohésion entre les hommes et entre les territoires.

C'est une clarification de notre organisation territoriale, qui doit être compréhensible par tous, que les citoyens attendent pour identifier les responsabilités de chacun des acteurs de la puissance publique.

C'est une simplification des relations entre l'Etat et les collectivités qui s'impose pour restaurer la confiance réciproque, donner sa pleine cohérence à l'action publique et faire en sorte que chaque euro dépensé soit pleinement efficace au service de nos concitoyens.

C'est une réforme respectueuse des missions de chaque acteur de la puissance publique qu'il nous faut conduire pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, le 5 octobre 2012, en conclusion des Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat : « L'enjeu, c'est de mobiliser, préparer la mutation, la transition, créer des emplois, inventer un nouveau modèle de développement. Voilà ce que nous avons à mener, collectivités locales et Etat. L'enjeu, c'est d'utiliser toutes nos identités, toute notre diversité pour les unir dans un destin commun ».

2/87

L'Etat est notre garant. Agir pour les générations futures en opérant des choix stratégiques pour développer les atouts exceptionnels du pays, définir la règle commune dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui garantissent la cohésion nationale par-delà nos différences, contrôler l'application des lois, protéger les citoyens en exerçant l'ensemble des missions régaliennes et veiller à la cohésion sociale comme territoriale pour que nul ne reste en marge du destin national : telles sont les principales missions assurées par l'Etat.

Si l'Etat est seul responsable de ces fonctions, les collectivités, dotées de conseils élus, sont les mieux désignées, dans le cadre de leurs compétences et en lien avec l'administration territoriale de l'Etat, pour assurer la déclinaison et la mise en œuvre des stratégies nationales, au plus près des populations et des territoires.

C'est pourquoi notre organisation territoriale appelle un acte de transparence et de mise en responsabilité pour que chaque citoyen, chaque chef d'entreprise, chaque bénévole sache quel est le décideur public en charge, puisse évaluer ses résultats, interroger ses orientations.

Un premier acte a été posé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. En effet, par la création des métropoles, qui se substitueront aux structures existantes dans les plus grandes aires urbaines pour dynamiser le développement des territoires et faire jeu égal avec les métropoles européennes, par l'institution des conférences territoriales de l'action publique, instances de coordination de l'action des collectivités locales et de l'Etat, elle a ouvert la voie à des politiques publiques adaptées, dans chaque région, aux spécificités locales.

Un deuxième acte fondateur est introduit par le présent projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Il permet de mettre en œuvre, en s'appuyant sur les initiatives locales, les orientations fixées par le Président de la République à l'occasion de sa conférence de presse du 14 janvier que le Premier ministre a précisées lors de sa déclaration de politique générale du 8 avril dernier : un redressement appuyé sur une réforme structurelle renforçant l'efficacité de l'action des collectivités territoriales.

A la clause de compétence générale qui permettait jusqu'à présent aux régions et aux départements d'intervenir en dehors de leurs missions principales, parfois de manière concurrente, souvent de façon redondante, se substitueront des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité.

Les régions disposeront ainsi de tous les leviers nécessaires pour assurer, aux côtés de l'Etat, dans les territoires, la responsabilité du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises. Cette compétence s'articulera avec les nouvelles compétences des métropoles. La région sera chargée d'élaborer une stratégie globale pour organiser la complémentarité des actions des collectivités et tirer ainsi parti du potentiel de chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural. Pour remplacer les trop nombreux documents de programmation existants et simplifier leurs outils d'intervention, les régions élaboreront deux schémas : l'un pour le développement économique, l'autre en faveur de l'aménagement durable des territoires (énergie, mobilités, déchets...) Ces schémas seront rendus prescriptifs, pour que les stratégies soient effectives et adaptées à chaque contexte.

3/87

Afin que les régions soient véritablement à même de remplir leurs missions et de soutenir le développement économique local, leur action doit pouvoir se déployer sur des territoires cohérents, tenant compte des mobilités de population entre bassins de vie et bassins économiques. Or toutes les régions françaises, dont le périmètre est né de l'aménagement administratif du territoire dans les années 1950, ne donnent pas la pleine mesure de leur puissance. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé un objectif de regroupements pour obtenir une division par deux de leur nombre.

Le projet de loi renforce également les solidarités territoriales pour accompagner les communes et leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire. Cette solidarité se traduira par la poursuite du mouvement de regroupement de communes pour disposer au 1^{er} janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille correspondra aux réalités vécues et qui posséderont les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent. Ce changement d'échelle et le renforcement du processus d'intégration territorial feront demain des intercommunalités, des structures de proximité incontournables dans l'aménagement et la conduite de l'action publique locale. Il faudra ainsi leur donner le moment venu toute leur légitimité démocratique.

Dans une France organisée autour d'un Etat conforté dans ses prérogatives républicaines de garantie des grands équilibres territoriaux et de l'égalité entre les citoyens, de régions renforcées et d'intercommunalités puissantes et adaptées à l'exercice des compétences de proximité, le débat pourra s'engager sereinement sur les modalités de suppression des conseils départementaux à l'horizon 2020, pour aboutir à une révision constitutionnelle avant cette date.

Enfin, parce qu'une collectivité plus fortement et plus clairement responsabilisée sur ses compétences implique et permet un meilleur contrôle démocratique, le projet de loi prévoit plusieurs articles portant sur la transparence financière et la démocratie locale. Ces dispositions accompagneront utilement les innovations des collectivités en matière d'évaluation des politiques publiques, d'accès aux données publiques, ou d'association des citoyens et des usagers aux processus de décision. Il s'agit de renforcer le lien entre les élus et les citoyens et de faire en sorte que la parole publique ne soit plus « une langue morte ».

Notre pays a besoin d'une action publique efficace pour améliorer sa compétitivité et renforcer les solidarités entre ses territoires et ses générations. C'est l'objet de ce projet de loi de lui en donner tous les moyens.

Sous la coordination de :

Sandrine Rousseau,

porte-parole d'Europe Écologie Les Verts.

Création, maquette, secrétariat de rédaction :

Géraldine Boÿer.

Crédits photos :

Shutterstock / GB.

Imprimé sur papier recyclé - Juin 2014.

Adhérez à EELV
Rendez-vous sur eelv.fr,
onglet "Rejoignez-nous"...



Secrétariat national
d'Europe Écologie Les Verts
6 bis rue Chaudron, 75010 Paris
+33 (0) 1 53 19 53 19 - <http://eelv.fr>